

No. : 2092079-00

En vertu du premier alinéa de l'article 107 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), je nomme **monsieur XXX** pour agir à titre de constable spécial afin de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et, conformément aux pouvoirs et aux conditions d'exercices prévues par le présent acte de nomination, les infractions aux lois, pour une période de **X ans**, à compter de la date d'assermentation.

**Employeur** : Société de transport de Montréal (STM)

**Adresse** : 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H5A 1J6

**Sous l'autorité de** : Directeur de la Direction Sûreté et contrôle

**Territoire** : Dans les véhicules, les immeubles et les aires exploités par la STM et l'Autorité régionale de transport métropolitain.

**Description des pouvoirs** : Exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre de ses fonctions il peut appliquer les dispositions de loi suivantes :

- Les paragraphes 5° et 7.1° de l'article 386 et l'article 390 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2)
- Les articles 4 et 5 de la *Loi encadrant le cannabis* (RLRQ, chapitre C-5.3);
- L'article 2 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu* (RLRQ, chapitre P-38.0001).

À ces fins, il peut exercer les pouvoirs suivants :

- Procéder à des arrestations, des fouilles, des perquisitions et des saisies, avec ou sans mandat en vertu de *Code criminel* (L.R.C., ch. C-46), d'une autre loi fédérale ou du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1);
- Procéder à des saisies en vertu de l'article 73 de la *Loi encadrant le cannabis* ou de l'article 5 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu*.

**Description des conditions d'exercice** :

Dans l'exercice de ses fonctions, il est uniquement autorisé à porter et à utiliser le bâton télescopique. Toute autre arme lui est interdite, notamment l'arme à feu, l'arme à impulsions électriques (AIE) ou la capsicine oléorésineuse (vaporisateur de poivre de Cayenne).

La sous-ministre associée à la Direction générale adjointe principale aux affaires policières,

\_\_\_\_\_   
 Catherine Beaudry

Le \_\_\_\_\_

| SERMENT PROFESSIONNEL   | SERMENT DE DISCRÉTION  |
|---|--|
| JE DÉCLARE SOUS SERMENT QUE JE SERAI LOYAL ET PORTERAI VRAIE ALLÉGEANCE À L'AUTORITÉ CONSTITUÉE ET QUE JE REMPLIRAI LES DEVOIRS DE MA CHARGE DE CONSTABLE SPÉCIAL, AVEC HONNÉTÉTÉ ET JUSTICE ET EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES POLICIERS DU QUÉBEC (RLRQ, CHAPITRE P-13.1, R.1) ET QUE JE NE RECEVRAI AUCUNE SOMME D'ARGENT OU CONSIDÉRATION QUELCONQUE POUR CE QUE J'AI FAIT OU POURRAI FAIRE, DANS L'EXÉCUTION DES DEVOIRS DE MA CHARGE, DANS LE BUT DE FAVORISER L'ACHAT OU L'ÉCHANGE DE QUOI QUE CE SOIT PAR OU AVEC MON EMPLOYEUR, À PART DE MON TRAITEMENT OU DE CE QUI ME SERA ALLOUÉ PAR LA LOI. | JE DÉCLARE SOUS SERMENT QUE JE NE RÉVÉLERAI ET NE FERAI CONNAÎTRE, SANS Y ÊTRE DÛMENT AUTORISÉ, QUOI QUE CE SOIT DONT J'AURAI EU CONNAISSANCE DANS L'EXERCICE DE MA CHARGE.<br><br>_____<br>SIGNATURE DU CONSTABLE |

Assermenté devant moi, à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ (jour-mois-année)

Nom du juge : \_\_\_\_\_ de la Cour \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_